AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE À MOYEN TERME 2004-2008 ET SUR SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION

> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME:

MOYEN TERME 1999-2003

. Bilan du programme : rapport n°83 - février 2004

MOYEN TERME 2004-2008

- . Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : $n^\circ 84$ février 2004
- . Les rencontres du Cnis en 2003 : n°85 février 2004
- . Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 : $n^{\circ}86$ février 2004

Conseil National de l'Information Statistique

Février 2004

AVIS sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution

SOMMAIRE	
	Page
AVIS GÉNÉRAL	5
AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
AGRICULTURE	9
COMMERCE-SERVICES	11
DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	. 13
• ÉDUCATION, FORMATION	15
• EMPLOI, REVENU	. 17
• ENVIRONNEMENT	. 19
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE	. 20
MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	. 22
SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	. 23
• STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES	. 25
• TRANSPORTS, TOURISME	26
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	. 28
Programmes examinés par les formations	. 31
SCRUTIN	. 33
SIGLES ET ACRONYMES	35

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Avis général sur le programme à moyen terme 2004-2008

Le Conseil souligne l'ampleur et la qualité de la concertation organisée pour définir les orientations à moyen terme de la statistique publique. Il apprécie que les utilisateurs et les partenaires sociaux aient pu exprimer leurs besoins en particulier dans le cadre de trois Rencontres, sur les statistiques sociales et les statistiques d'entreprise, sur les statistiques monétaires et financières et sur les statistiques régionales et locales.

Le Conseil rappelle qu'il suivra, année après année, les recommandations et les avis émis et sera particulièrement attentif aux modulations qui pourront être apportées au programme à moyen terme, visant à répondre aux besoins d'information nouveaux ou à mesurer d'importantes questions d'actualité.

En particulier, le Conseil attache une grande importance à ce que les services statistiques publics aient les moyens suffisants pour assurer la continuité de certaines statistiques et ne pas remettre en cause les progrès réalisés au cours du précédent programme à moyen terme.

Le Conseil tient à remercier les présidents et rapporteurs, les organismes, personnalités et les services producteurs qui, par leur participation aux débats sur le programme à moyen terme 2004-2008, facilitent l'adaptation de la statistique publique aux besoins d'information de notre société.

Thèmes transversaux

- Le Conseil souhaite que le système statistique public soit associé le plus en amont possible à l'élaboration de systèmes d'indicateurs cohérents pour l'évaluation des politiques publiques. Ceci concerne :
 - ◆ l'évolution des disparités des situations au niveau régional et local dans le cadre du projet de création d'un observatoire des territoires,
 - ♦ le suivi de l'efficacité des dépenses publiques dans le cadre de la LOLF.
 - ♦ le système d'indicateurs harmonisés au niveau européen dans le cadre des différentes politiques sociales, en particulier les Plans nationaux pour l'emploi ou pour l'inclusion sociale ainsi que la stratégie de Lisbonne.
- 2. Le Conseil souhaite que le système statistique public assure un suivi des performances au regard du **développement durable** dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale.
- 3. Le Conseil approuve la poursuite de l'effort engagé lors du précédent programme à moyen terme d'utilisation des sources administratives aux fins de connaissance statistique. Cette orientation qui permet l'allègement de la charge statistique pesant sur les répondants devrait être facilitée par les textes législatifs récents. Elle revêt une importance particulière alors que s'ouvre une nouvelle phase de décentralisation qui va accroître la demande d'informations statistiques finement localisées. Toutefois, l'accès aux fichiers administratifs étant plus difficile pour les chercheurs que l'accès aux enquêtes, il importe de veiller à ce que des procédures adaptées d'accès aux données soient mises en place.
- 4. Le Cnis demande à être informé des projets de règlement européen ainsi que des projets de textes législatifs et réglementaires nationaux concernant la statistique de façon à permettre au Conseil, au Bureau, aux formations ou à ses membres de faire part à l'Insee de leurs observations en temps utile.

- 5. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la révision des nomenclatures d'activités et de produits à horizon 2007 soit poursuivie, notamment dans le cadre de la CNAP. Cette concertation doit permettre de prendre en compte au mieux les attentes des utilisateurs dans les positions défendues par les représentants de la France dans les négociations internationales.
- 6. Le Conseil souhaite que l'accès à l'information statistique soit facilité aux différentes catégories d'utilisateurs. Ceci passe par un développement de la mise à disposition gratuite sur l'internet d'informations statistiques de référence et de données détaillées (nationales et locales), la mise en place d'un portail de la statistique publique qui facilitera l'accès à ces données et l'utilisation de tous les relais possibles.
 - Ceci passe également par la constitution de bases de données locales, nationales et européennes adaptées (formats de données, documentation) aux besoins des entreprises, des organismes publics et privés et des partenaires sociaux dans des conditions tarifaires de plus en plus favorables.
 - Enfin, le Conseil souhaite que l'accès des chercheurs aux données individuelles soit facilité dans le respect des règles du secret statistique dès que la directive européenne sur la protection des données individuelles sera transposée.
- 7. Le Conseil souhaite que la rénovation du **site internet du Cnis** permette d'associer plus étroitement l'ensemble de ses membres, ainsi que les représentants des différentes catégories d'utilisateurs notamment régionaux et locaux, aux débats

Statistiques sociales

- 8. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des conditions de réalisation du premier cycle des enquêtes de recensement au cours de la période 2004-2008. Il souhaite par ailleurs que cette période soit mise à profit pour définir les améliorations susceptibles d'être mises en œuvre, concernant le questionnaire, les enquêtes associées, la méthodologie de collecte et d'estimation ainsi que la diffusion des résultats.
- 9. Le Conseil souhaite une amélioration du système d'observation de la population immigrée ou d'origine étrangère afin de mieux connaître les flux migratoires au niveau national avec des précisions au niveau infra-national lorsque cela s'avère nécessaire. Il souhaite également une meilleure connaissance des caractéristiques de cette population en termes d'emploi, de santé et de conditions de vie.
- 10. Le Conseil souhaite une meilleure connaissance des catégories de population les plus concernées par les phénomènes d'inégalités et de discriminations, notamment les femmes, les personnes âgées, les enfants et les étrangers en situation irrégulière. Il soutient les efforts présents et à venir pour constituer un véritable système d'information sur l'insécurité et les phénomènes de délinquance et de violences. Il souhaite qu'une information soit disponible sur l'accès aux droits sociaux des populations en difficulté.
- 11. Le Conseil appuie les efforts réalisés au niveau européen afin de hiérarchiser et d'harmoniser les données les plus pertinentes en matière sociale dans un souci de comparabilité internationale (systèmes intégrés par domaine, indicateurs sociaux, plan d'action au niveau européen..). Il incite les statisticiens français à participer activement à ce travail avec une volonté d'harmonisation tout en préservant la richesse du système français actuel.
- 12. Le Conseil souhaite que les **informations produites par les organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage** puissent être exploitées à des fins statistiques dans le cadre des textes sur la statistique publique et publiées régulièrement.

- 13. Le Conseil enregistre la forte demande de constitution de **panels de longue durée d'individus** afin de suivre les parcours professionnels et sociaux. Il recommande qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'intérêt et les limites de l'utilisation des panels à la lumière des expériences déjà réalisées tant au plan national qu'international.
- 14. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des suites données au rapport « Bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et de l'itinéraire professionnel » (SIP), thème à la jonction de préoccupations importantes en matière de politiques sociales et des travaux du groupe de travail interadministratif mis en place à cette fin.

Statistiques économiques

- 15. Le Conseil encourage la rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.
- 16. Le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la statistique économique de court terme. Il souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une meilleure connaissance de leurs marchés, dans un cadre national ou européen.
- 17. Le Conseil soutient le principe de donner, à l'avenir, aux **groupes et réseaux d'entreprises**, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente. Le Conseil note que plusieurs approfondissements méthodologiques restent à faire en ce domaine. Par ailleurs, il souligne la nécessité de disposer, à moyen terme, d'un répertoire statistique des groupes dans le cadre européen.
- 18. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en œuvre des nouvelles normes comptables internationales et ses conséquences sur les statistiques d'entreprise. Il souhaite qu'une concertation entre statisticiens et producteurs de données administratives (notamment fiscales) se mette en place rapidement.
 Par ailleurs, le Conseil souhaite que les besoins d'information macro-économique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board).
- 19. Le Conseil demande au Système statistique public de poursuivre ses efforts pour améliorer le **suivi de l'innovation**, considérant que celle-ci constitue un défi majeur pour la compétitivité, en lien notamment avec les objectifs de politique économique européenne précisés au Conseil de Barcelone.
- 20. Le Conseil souhaite le développement de la **collecte d'information sécurisée** auprès des entreprises **par l'internet**.

Statistiques régionales et locales

- 21. Le Conseil apporte son soutien à la démarche visant à mettre en place un système d'informations partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation. Ce système aurait pour objectif de rassembler et mettre à disposition les informations permettant de suivre les domaines dont les compétences sont confiées aux collectivités territoriales de façon exhaustive et homogène sur l'ensemble du territoire national afin de ne pas créer d'inégalités régionales. Ce système d'informations partagées devrait fournir l'information nécessaire au Parlement et au Gouvernement, fonder les systèmes d'évaluation et de péréquation prévus par les lois de décentralisation, alimenter le débat démocratique, assurer le respect des engagements internationaux en matière statistique et permettre les comparaisons finement localisées entre collectivités territoriales dans le respect des règles déontologiques.
- 22. Le Conseil estime que la dévolution de nouvelles compétences aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi de décentralisation va accroître leur intérêt pour les informations statistiques et leurs responsabilités dans ce domaine. Il considère qu'un appui méthodologique doit leur être apporté par les services statistiques publics dans le cadre des procédures instituées par la loi de 1951.
- 23. Le Conseil souligne que seuls des référentiels géographiques de qualité, partagés et de couverture spatiale suffisante permettront aux administrations de produire des statistiques locales cohérentes. Il considère comme prioritaires les efforts entrepris en ce sens dans le système statistique public, et encourage la recherche de synergies avec la constitution du « référentiel à grande échelle ».
- 24. Sans exclure la possibilité d'une diffusion des résultats à des échelons infracommunaux autres que l'IRIS 2000 au profit de catégories particulières d'utilisateurs en charge de politiques urbaines, le Conseil souhaite que le **découpage en quartiers** « IRIS 2000 », créé à l'occasion du recensement de population de 1999, devienne un découpage privilégié pour l'ensemble des statistiques socio-économiques de niveau infra-communal, qu'elles résultent d'enquêtes ou d'exploitations de données administratives. Il souligne que la maintenance de ce découpage, et la gestion de ses évolutions, devront donner lieu à des concertations entre les communes concernées et les statisticiens publics en liaison étroite avec la CNIL.
- 25. Le Conseil soutient les opérations ambitieuses qui sont engagées pour fournir annuellement les **données de base de statistique régionale et locale** en matière de population, d'emploi, d'activités économiques et d'équipements. Tout en notant la visée de long terme de ces investissements, il demande que de premières réalisations soient disponibles dès 2006-2008.
- 26. Le Conseil souhaite que l'**Inventaire Communal** réalisé en 1988 et 1998 soit **renouvelé** au cours des cinq ans qui viennent ou au début de la période suivante, dans une conception rénovée permettant d'appréhender les usages nouveaux de l'espace.
- 27. Le Conseil constate le besoin croissant de **comparaisons internationales au niveau des régions et des villes**, et encourage les services statistiques à développer leurs initiatives pour réaliser de telles comparaisons, au sein des organismes internationaux et notamment d'Eurostat, ou par des initiatives bilatérales ou multilatérales.

AGRICULTURE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques afin d'alléger la charge de collecte tout en améliorant la réponse aux besoins d'information au niveau local. Il soutient en particulier la généralisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole ainsi que la mise en place du fichier d'identification pérenne des bovins et recommande que des travaux méthodologiques permettent de mieux préciser les concepts et les unités statistiques afin d'améliorer la qualité de l'exploitation statistique.
- 2. Le Conseil recommande que les efforts soient poursuivis pour une meilleure connaissance de l'emploi salarié et non salarié dans le secteur agricole conformément aux recommandations de la mission menée conjointement par l'Inspection générale de l'Agriculture. Cette mission avait pour objet la mise en cohérence des sources sur l'emploi salarié agricole. En particulier, le Conseil soutient le partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.
- 3. Dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil recommande d'améliorer la connaissance dans certains secteurs encore mal couverts: aviculture, légumes, pêche, agriculture biologique,... afin de mieux répondre aux besoins d'information nationaux et européens avant le prochain recensement agricole.
- 4. Afin de répondre aux besoins nouveaux d'information statistique dans le domaine de la sécurité alimentaire et des préoccupations de préservation de l'environnement (règlement européen sur les déchets, loi sur l'eau,...), le Conseil encourage les efforts entrepris dans le domaine agro-environnemental (pratiques culturales, eau et assainissement, déchets, classification agro-environnementale,...).
- 5. Afin de répondre aux besoins d'information sur l'aménagement du territoire au niveau national et européen, le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis afin d'améliorer la connaissance de l'espace dans le cadre de l'enquête européenne LUCAS en vue de permettre un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
- 6. Le Conseil souhaite voir se poursuivre les efforts engagés pour améliorer la diffusion de l'information statistique sur le secteur agricole. Il souhaite en particulier qu'Eurostat, en collaboration avec les pays membres de l'Union européenne, améliore les conditions d'accessibilité aux statistiques permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole en déléguant aux pays membres la diffusion à prix coûtant de produits de cadrage standard à l'ensemble des acteurs.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé sur les résultats des recensements agricoles en Europe en 2000 de M. Hubert Charlier, Chef de l'Unité Statistiques économiques et agricoles d'Eurostat. Il souhaite qu'Eurostat puisse, en collaboration avec les pays membres, améliorer la diffusion des statistiques structurelles permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole.

- 2. Le Conseil encourage la poursuite des travaux du **groupe de travail sur les comparaisons macro-économiques** en France entre l'agriculture et les autres activités économiques. Il souhaite que ces travaux permettent d'améliorer la connaissance de la situation de l'agriculture, en particulier des éléments patrimoniaux.
- 3. Le Conseil soutient les efforts du Ministère de l'Agriculture et de l'Insee visant à **mieux utiliser les statistiques administratives** en particulier grâce à la généralisation du numéro unique d'identification de chaque exploitation.
- 4. Le Conseil souhaite être informé du lancement de la **rénovation de l'enquête Terruti-Lucas** en vue d'un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
- 5. Le Conseil souhaite être informé de l'avancement du partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le **fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA** afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.

Plan de sélection de l'échantillon 2003 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon 2003 du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

Précision apportée à l'avis de la formation par le SCEES :

Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de financer la totalité de la collecte du RICA sur la fin de l'exercice. Il a donc été décidé de diminuer la taille de l'échantillon, qui de ce fait ne correspond donc pas à la sélection validée par la formation Agriculture du Cnis. Ce nouvel échantillon a été construit de façon à minimiser l'impact de cette diminution sur la précision de l'échantillon. Une attention particulière sera portée en 2004 à l'estimation des différents agrégats et un bilan sera présenté lors de la prochaine réunion de la formation.

COMMERCE-SERVICES

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. En vue d'obtenir une information comparable entre les différents Etats membres de l'Union européenne, le Conseil prend acte de l'importance grandissante des règlements ou recommandations européennes dans la définition du programme de travail de la statistique publique française. Il approuve la priorité mise par Eurostat et la Banque centrale européenne sur l'amélioration du suivi statistique du secteur tertiaire, en particulier par l'extension du champ couvert et par une plus grande finesse dans la décomposition. A cet égard, il reconnaît l'intérêt majeur de l'inscription des indices de prix des services aux entreprises dans le futur règlement sur les statistiques conjoncturelles.
- 2. Dans le cadre de la rénovation de son système de statistique structurelle d'entreprise, le Conseil encourage l'Insee à mener à bien une **rénovation de la statistique du secteur tertiaire**. Il relève en particulier avec intérêt l'objectif d'une mise à disposition de résultats précoces, éventuellement partiels et révisables, et la préoccupation de cibler les interrogations sur les caractéristiques importantes de chaque secteur.
 - Le Conseil approuve la démarche d'ensemble consistant à mieux prendre en compte les **groupes** dans la description de l'appareil statistique : il note que cette démarche peut conduire à effectuer des consolidations partielles, et donc à rendre transparentes certaines unités légales qui exercent exclusivement des fonctions auxiliaires de services au sein d'un groupe.
 - Enfin, le Conseil encourage une réflexion pour étendre le champ couvert par les statistiques d'entreprise, notamment sur les services aux particuliers et l'artisanat.
- 3. Le Conseil marque un intérêt particulier pour les thèmes suivants dans les enquêtes thématiques et travaux d'études spécifiques présentés pour les cinq ans à venir sur le secteur du commerce et des services en complément au dispositif des statistiques annuelles : évolution des modes de relation et d'organisation des entreprises, en particulier en lien avec l'innovation ou l'utilisation des technologies numériques, développement du commerce électronique, qualification de la main d'œuvre et insertion professionnelle, études locales sur l'artisanat et les très petites entreprises, suivi statistique des actifs immatériels.
- 4. Le Conseil insiste pour que les travaux de statistique d'entreprise menés sur le commerce et les services soient autant que possible étroitement coordonnés avec les travaux analogues sur les autres secteurs. Il reconnaît néanmoins l'intérêt de tenir compte des spécificités sectorielles des marchés et des entreprises du secteur tertiaire dans la définition des modalités d'enquête ou d'étude.
- 5. Le Conseil souhaite que la concertation avec les entreprises et les différents utilisateurs sur les **nomenclatures d'activités et de produits** en vue de la révision 2007 des nomenclatures internationales intègre davantage le secteur du commerce et des services.
- 6. Le Conseil souhaite que l'observation statistique des associations soit confortée par une combinaison entre des travaux centralisés de coordination réalisés par l'Insee, notamment en matière d'immatriculation et de nomenclatures, des initiatives statistiques régionales impliquant les directions régionales de l'Insee et des travaux spécifiques adaptés aux différents domaines dans lesquels ces associations exercent leur activité. En particulier, le Conseil approuve l'élaboration, pour un exercice donné, par les services spécialisés de chaque domaine, d'un compte des institutions sans but lucratif adapté à la

réalité du secteur associatif français et permettant des comparaisons internationales. Il se félicite à cet effet de la mise en place d'un comité de pilotage et souhaite que soient définies des méthodes permettant une actualisation pour les besoins des comptes nationaux.

- 1. Le Conseil approuve les adaptations mises en œuvre pour se conformer aux demandes de la **statistique européenne**, en matière d'indice de prix des services, d'indice précoce du chiffre d'affaires du commerce de détail et d'enquêtes de conjoncture.
- 2. Le Conseil encourage les efforts des statisticiens publics visant à rendre, d'une part, la **collecte** (pour les indices de prix et les enquêtes de conjoncture), d'autre part, la **diffusion des données** (pour les indices mensuels et la statistique structurelle) plus rapide et plus efficace, notamment grâce aux possibilités ouvertes par l'internet.
- 3. Le Conseil encourage la Direction du développement des médias à approfondir la connaissance de **certains secteurs de l'audiovisuel**, notamment la radio et les agences de presse.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil se félicite que le premier cycle des enquêtes de recensement prescrites par la loi du 27 janvier 2002 commence dès 2004, comme prévu.

Il demande à l'Insee de mener à bien dans cette période une réflexion sur :

- l'extension du RIL aux communes de moins de 10 000 habitants ;
- les évolutions possibles des questionnaires de recensement, en particulier en ce qui concerne les résidences multiples, en liaison avec l'apport de l'exploitation statistique des sources administratives :
- l'articulation du recensement avec les autres sources statistiques concernant les ménages ;
- une réflexion sur les bases de sondage annuelles que le nouveau recensement offrira .
- les conditions dans lesquelles les enquêtes traditionnellement associées au recensement de population pourront, désormais, être menées ;
- l'évolution des zonages pertinents.

Il souhaite qu'une évaluation permanente soit faite de la qualité de la collecte et de la communication de l'Insee auprès des communes et des personnes recensées ou non.

- Le Conseil appelle l'attention sur les enjeux liés à la construction du système statistique européen et encourage une participation active aux travaux en réseau.
 Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur :
 - l'articulation des opérations nationales avec des systèmes européens intégrés de statistiques par domaine : migrations, « inclusion sociale », culture,...
 - la production d'indicateurs sociaux comparables (avec hiérarchisation des questions prioritaires) en liaison avec les indicateurs synthétiques de développement humain.
- 3. Afin de pouvoir répondre aux demandes nouvelles ou conjoncturelles d'information dans le domaine social et d'améliorer la connaissance des inégalités et de la mobilité sociale, le Conseil soutient la poursuite par l'Insee de sa politique de grandes enquêtes structurelles périodiques (budget des familles, emploi du temps, transports...) associées à des enquêtes ponctuelles (parties variables des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV).
- 4. Le Conseil souhaite une meilleure information sur l'**immigration**, en particulier sur les flux migratoires et les conditions de vie des migrants. Il encourage la mise en place d'une nouvelle enquête sur l'insertion des immigrés et de leurs enfants associant l'Insee et l'Ined.
- 5. Le Conseil souhaite que des efforts soient faits en vue de mieux appréhender les **phénomènes de violence**, en particulier envers les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant en institution. Il encourage à cet effet la mise en place d'une enquête périodique de victimation. Il souhaite également que des efforts soient faits dans le cadre européen en vue d'une meilleure connaissance des **phénomènes de discrimination**.
- 6. Le Conseil souhaite avoir une meilleure connaissance des phénomènes de délinquance et encourage à cet effet une structuration du système d'information. Il note avec intérêt la mise en place d'un observatoire de la délinquance. Il soutient les orientations du ministère de la Justice visant, dans le cadre de la loi d'organisation de la loi de finance (LOLF) et de la loi d'organisation de la politique judiciaire (LOPJ), à mesurer l'efficacité de la réponse pénale à la délinquance ainsi que ses impacts socio-économiques.
- 7. Le Conseil encourage les efforts en vue de permettre une meilleure connaissance des conditions d'**expulsion**.
- 8. Le Conseil encourage la mise en place d'enquêtes spécifiques pour améliorer la connaissance des conditions de vie et de santé des **enfants et adolescents**.

- 1. Le Conseil se réjouit que le dispositif d'application du titre V de la loi du 27 février 2002 se mette en place mais appelle l'attention sur la brièveté des délais dont disposeront pour se préparer les communes appelées à réaliser une enquête de recensement en janvier et février 2004. Il demande que ces communes soient informées au plus vite des dispositions qu'elles ont à prendre.
- 2. Par ailleurs, le Conseil demande que le groupe de travail sur la **diffusion des résultats du nouveau recensement** -groupe dont le mandat a été arrêté en mars 2002 par le Bureau-remette en 2004 les conclusions de ses travaux.
- 3. Le Conseil renouvelle ses encouragements au Ministère des affaires étrangères afin de poursuivre ses efforts pour créer les conditions d'un suivi statistique dans la durée de la population des **Français résidant à l'étranger**.
- 4. Le Conseil suivra avec intérêt la mise en place d'enquêtes telles que « familles et employeurs », « adoption » qui apporteront un éclairage nouveau sur des phénomènes de société.
- 5. Le Conseil se félicite de la création d'un « **Observatoire de la délinquance** » et souhaite qu'il permette d'obtenir une meilleure comparabilité des statistiques produites par les différents services.
- 6. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble engagée sur les panels, le Conseil souhaite que l'opportunité de la mise en place de **panels de longue durée**, en particulier dans le domaine de la santé et des conditions de vie des enfants, de la politique éducative et de la politique pénale soit examinée.

ÉDUCATION, FORMATION

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil souhaite qu'un système d'informations partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation soit mis en place notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et sur le suivi de stagiaires de formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système d'informations partagées et puissent y avoir accès.
- 2. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à l'élaboration des indicateurs sociaux européens sur l'éducation.
- 3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale, complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis
- 4. Le Conseil approuve le projet d'un système d'information au niveau de l'élève sur l'ensemble du système éducatif, avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou primaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation. Cet identifiant national élève-étudiant (INE) permettra les rapprochements de lichiers de l'Education nationale et des autres ministères assurant des formations et donc une meilleure connaissance des trajectoires individuelles au sein du système de formation.
 - La constitution de trajectoires d'élèves ne sera faite que dans un but statistique, dans le respect des règles de confidentialité; en particulier, le numéro INE sera crypté dans les fichiers historiques.
 - Le Conseil demande que cette orientation se concrétise dans des plans d'action précis qui lui seraient présentés.
- 5. Le Conseil suivra avec attention le projet de refonte du système d'information sur la **formation professionnelle continue** et son adaptation à la notion plus large de « formation tout au long de la vie » dans un cadre européen.
- 6. Le Conseil renouvelle son soutien aux orientations du ministère de l'éducation nationale visant à développer des « évaluations bilans » sur les acquis des élèves avec des protocoles stables permettant une comparabilité dans le temps. Il appuie également la politique qui consiste à proposer à nos partenaires de l'Union européenne l'élaboration de protocoles d'évaluation qui soient en harmonie avec le développement européen des politiques éducatives.
- 7. Le Conseil souligne l'importance des tests passés par les jeunes gens et jeunes filles (de 17 ans) lors de la **Journée d'Appel et de Préparation à la Défense** (JAPD) **pour évaluer les acquis de base** de chaque génération et souhaite que leur maintien soit assuré.
- 8. Le Conseil recommande la plus grande vigilance pour que le système statistique s'adapte à la **nouvelle organisation de l'enseignement supérieur** (licence, mastère, doctorat LMD) tout en évitant les ruptures de séries statistiques. Il souhaite en particulier qu'une information soit maintenue sur les niveaux bac+2 à finalité professionnelle.
- 9. Le Conseil est favorable au **renouvellement des panels d'élèves et d'étudiants** afin d'éclairer les conditions de la réussite scolaire qui ne sont pas repérées dans les sources administratives (pratiques culturelles, environnement familial des élèves,...) et le prolongement du panel d'élèves de 1995 sous forme d'un panel à vocation élargie et de longue durée.

- 10. Le Conseil soutient le projet de renouvellement du **bilan formation emploi** au cours de la période du moyen terme 2004-2008.
- 11. Le Conseil souhaite que la question de la **nomenclature des niveaux de formation** (éventuelle évolution de la nomenclature nationale, utilisation de la nomenclature internationale) soit examinée.
- 12. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion** des informations statistiques sur l'internet et des conditions d'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale pour les chercheurs, sans toutefois négliger pour autant les moyens de diffusion traditionnels.

- 1. Le Conseil soutient la mise en place d'une étude sur les établissements du premier et du second degré afin de connaître l'assiduité des élèves et souhaite que les principaux résultats fassent l'objet d'une large publication.
- 2. Le Conseil marque son inquiétude pour les conditions de réalisation de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) et souhaite que cette enquête, utile comme outil conjoncturel de pilotage local de l'insertion des jeunes, puisse se poursuivre en assurant dans tous les rectorats un taux de réponse satisfaisant.
- 3. Le Conseil souhaite que le **statut des opérations statistiques** concernant l'éducation et la formation fasse l'objet d'un examen au regard de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

EMPLOI, REVENU

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil marque son intérêt renouvelé pour un projet de système cible d'information sur l'emploi, le chômage et les revenus. Ce système doit permettre une souplesse d'adaptation en matière de sources statistiques, de grilles d'analyse, de concepts, de confrontation et d'utilisation conjointe des données pour suivre, dans les cinq ans à venir, l'évolution de la demande en provenance notamment du niveau européen et des niveaux territoriaux dans le cadre de la décentralisation.
 - Il encourage la poursuite des travaux engagés au cours du précédent moyen terme, en particulier sur la mesure statistique de la durée du travail, la connaissance des revenus non déclarés par des tiers (revenus non salariaux), la connaissance et le suivi des trois fonctions publiques, le suivi des politiques d'emploi.
- 2. Le Conseil souhaite voir se renforcer les collaborations entre services producteurs (Insee, DARES, DREES, DEP, DGAFP, CEE, CEREQ,...) afin de mieux traiter les questions transversales essentielles, notamment l'emploi et la formation, les revenus et les coûts, le fonctionnement du marché du travail et les évolutions démographiques, les relations interentreprises, les liens entre la formation, initiale ou continue, et l'emploi, l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle, la prospective des métiers et des compétences/qualifications, le vieillissement, les mobilités, les migrations, les carrières professionnelles, l'emploi public, les salaires et le coût du travail, les revenus d'activité et revenus des ménages, la précarité-pauvreté-exclusion,...
- 3. Le Conseil souligne la nécessité de progresser dans l'élaboration de **systèmes hiérarchisés** d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs pour répondre aux besoins croissants :
 - au niveau européen : indicateurs structurels ou de suivi des stratégies européennes pour l'emploi et contre l'exclusion avec le souci de comparabilité entre pays,
 - au niveau national, en particulier pour le suivi des objectifs de la future LOLF (missions Travail et Protection sociale),
 - au niveau infranational (région, département, zone d'emploi) de façon à améliorer la connaissance, au niveau régional et local, de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle ainsi que de l'appareil productif.
- 4. Le Conseil souligne la nécessité de valoriser les investissements lourds réalisés au cours du moyen terme écoulé (EEC, DADS, FQP,...) tout en continuant à rénover, voire à refondre, des outils vieillissants (EPURE, SIASP système d'information sur les agents de l'Etat) et à développer l'exploitation de nouvelles sources administratives, fiscales et sociales, notamment en vue d'alléger la charge d'enquêtes.
- 5. Le Conseil renouvelle son soutien à l'**enquête emploi en continu** et souhaite voir stabiliser la méthodologie de recalage sur l'enquête des séries mensuelles de chômage BIT et diversifier les indicateurs infra-annuels permettant de mieux cerner les frontières du chômage : sous-emploi, chômeurs découragés,....
- 6. Le Conseil souhaite qu'un meilleur suivi des salaires et de l'emploi soit assuré au niveau local. Il suivra donc avec attention la mise en place de la nouvelle application de traitement des DADS et la rénovation de l'application Epure qui devraient constituer à l'avenir le socle du système d'information sur l'emploi et les salaires (sources de base pour Estel et Clap), à articuler avec le nouveau recensement de la population.
- 7. Le Conseil souhaite que des efforts soient poursuivis dans la **Fonction publique** afin de mieux connaître les **effectifs et les rémunérations**.

- 8. Le Conseil suivra avec attention la mise en place d'enquêtes étalées sur deux ans et traitant en alternance du **coût de la main d'œuvre** (ECMO en 2005 sur 2004 puis en 2008-2009 sur 2008) et de la **structure des salaires** (ESS en 2006-2007 sur 2006) afin de répondre au règlement cadre européen. Il souhaite que la mise à disposition de l'information sur l'ensemble des éléments de rémunération et sur la productivité soit améliorée.
- 9. Le Conseil suivra avec attention les travaux de **rénovation de la nomenclature PCS** sur le niveau détaillé à deux chiffres en lien avec l'évolution de la nomenclature sociale européenne (travailleurs non ou peu qualifiés).
- 10. Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information sur l'épargne salariale et les revenus non salariaux.
- 11. Le Conseil appuie la mise en place de **panels ou enquêtes rétrospectives** permettant de réaliser des analyses longitudinales afin de mieux connaître les conditions d'insertion (pour les jeunes) ou de réinsertion (pour les chômeurs et les femmes ayant interrompu leur activité), mais aussi les conditions de sortie de la vie active (pour les plus de 50 ans) et, plus généralement les parcours et transitions « tout au long de la vie professionnelle ».
- 12. Le Conseil souhaite qu'une meilleure information soit disponible sur les emplois vacants, les difficultés de recrutement et, plus généralement, sur les **tensions sur le marché du travail** à horizon du moyen terme.

- 1. Le Conseil rappelle son intérêt vis-à-vis de l'enquête emploi en continu dont les premiers résultats vont être publiés en 2003. Il souhaite que ce dispositif soit pleinement valorisé dans toutes ses potentialités, en particulier en ce qui concerne le suivi conjoncturel du marché du travail de même que les aspects structurels, traditionnellement décrits par l'enquête annuelle et ses volets complémentaires.
- 2. Le Conseil appuie également l'exploitation rénovée des **déclarations annuelles de données sociales** (DADS) et souhaite que les résultats 2002 issus de cette source puissent être largement diffusés et valorisés. Il encourage en outre le développement du projet Estel qui s'appuie fortement sur les déclarations annuelles associées aux données Urssaf et vise à répondre aux nombreuses demandes d'informations sur l'emploi au niveau local.
- 3. Le Conseil suivra avec attention le lancement du nouveau projet de panel européen sur les ressources et les conditions de vie (PRCV) qui comporte, pour la France, outre l'enquête longitudinale proprement dite, une enquête transversale dite ERCV qui doit démarrer en 2004. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée à la comparabilité des données au niveau européen.
- 4. Le Conseil souhaite vivement que la Dares procède à une évaluation des effets du dispositif PARE-PAP, notamment à partir des enquêtes statistiques et des sources administratives de l'ANPE et de l'Unedic et, de même, apporte des éléments d'information sur les effets nets sur l'emploi et le chômage des contrats jeunes en entreprise mis en place à l'été 2002.
- 5. Le Conseil souligne l'importance de l'enquête SUMER permettant de renouveler l'information statistique sur le champ de la **santé et de la sécurité au travail**.

ENVIRONNEMENT

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil attache du prix à la qualité de la réponse aux questions posées par le **règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets**, ce qui suppose un effort important de collecte et d'organisation de l'information, en privilégiant les sources administratives, et une coopération efficace de l'ensemble des acteurs (services statistiques, administrations, établissements publics, professionnels, etc.).
- 2. Le besoin d'informations relatives au domaine de l'eau se fait de plus en plus grand. Le Conseil attache de ce fait une importance particulière aux volets économiques de la **Directive** cadre sur l'eau, ce qui suppose une participation active de la statistique publique.
- 3. La stratégie nationale de **développement durable** a besoin d'indicateurs statistiques de qualité qui relèvent des différents champs de l'économie, du social et de l'environnement. Le Conseil encourage les différents services de l'État concernés à participer à la définition et à l'élaboration des indicateurs statistiques pertinents.
- 4. Le Conseil recommande que l'**observation de l'occupation de l'espace**, ressource limitée, fasse l'objet d'une bonne coordination tant au niveau des outils d'observation que des analyses qui en sont faites. Il souhaite que la généralisation du « référentiel à grande échelle » permette des progrès dans la mobilisation de données administratives.
- 5. Le Conseil recommande aux différents services statistiques de poursuivre leur effort pour intégrer dans leurs programmes d'observation la mesure des impacts sur l'environnement des activités dont ils ont la charge, ainsi que la mesure des efforts faits pour diminuer les aspects négatifs de ces impacts. Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée pour une exploitation statistique de la base de données nationale des installations classées.
- 6. Convaincu du besoin de développer le système d'information public sur les services de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets, mais aussi de la nécessité de limiter la charge d'enquête, le Conseil encourage les efforts en cours pour définir des indicateurs de qualité et de performance des services susceptibles de rendre les rapports annuels des maires (loi Barnier) exploitables.

- 1. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en place du **règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets**. Il souhaite pouvoir examiner plus en détail les améliorations du système d'information sur les déchets prévues à cette occasion.
- 2. Le Conseil examinera avec intérêt la première version du rapport au Parlement sur les indicateurs de **développement durable**.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil approuve la proposition, présentée par les différents services, d'entreprendre une rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle. Il appuie et suivra particulièrement la mise en oeuvre des orientations principales visant à mieux articuler les sources annuelles et infra-annuelles, ainsi que les sources d'origine administrative et les sources statistiques. Enfin, il souhaite que cette rénovation prenne en compte l'évolution des besoins des utilisateurs de statistiques, avec le souci du meilleur compromis entre la qualité de l'information délivrée et l'allègement de la charge de réponse des entreprises.
- 2. Le Conseil demande que soient poursuivis les importants travaux déjà engagés tant par l'Insee que par le Scees et le Sessi pour permettre à la France de remplir, à un haut niveau de qualité, toutes ses obligations européennes en matière d'indicateurs conjoncturels. Le Conseil sera particulièrement attentif aux efforts déployés pour atteindre l'objectif d'une transmission en 40 jours à Eurostat de l'indice de la production industrielle (à horizon 2005), ainsi qu'à la montée en charge progressive des indices mensuels d'entrées de commandes et des indices de prix à l'import.
- 3. Le Conseil encourage la poursuite des expérimentations quant à la détermination de périmètres de consolidation au sein de grands groupes d'entreprises, devant permettre un suivi de meilleure qualité de leurs activités économiques au travers d'unités ainsi redéfinies ; le Conseil souhaite que ces expérimentations soient conduites en coopération étroite avec les groupes eux-mêmes.
- 4. En conséquence de l'avis sur les groupes et réseaux d'entreprises dans l'avis général, le Conseil escompte une amélioration de la disponibilité d'informations relatives à la mondialisation de l'économie française, dans ses deux dimensions que sont les activités en France des groupes étrangers d'une part, les activités à l'étranger des groupes français d'autre part.
- 5. Le Conseil appuie la consolidation du dispositif d'enquêtes thématiques régulières, ces dernières années en partenariat avec les autres services enquêteurs ; il considère que cette pratique est la mieux adaptée pour répondre rapidement et souplement à des demandes nouvelles dont le caractère pérenne n'est pas immédiatement avéré. Il note, en outre, qu'au plan européen une stratégie analogue est expérimentée aujourd'hui.
- 6. Le Conseil demande le maintien de la production d'un rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche effectuées par le Scees et le Sessi dans le cadre de la démarche qualité. Il souligne la nécessité pour les organismes professionnels agréés de s'inscrire pleinement dans cette démarche, notamment en élaborant en commun avec le service enquêteur la liste des unités à interroger et en lui transmettant régulièrement les indicateurs de qualité convenus.
- 7. Considérant qu'il s'agit là d'un prolongement d'un avis émis lors du précédent exercice de moyen-terme, le Conseil encourage vivement le Sessi et le Scees à examiner la faisabilité d'une nouvelle approche de la ventilation de l'activité des entreprises en branches, permettant qu'au travers d'une meilleure complémentarité des sources EAE d'une part, enquêtes de branche d'autre part, une information plus cohérente soit élaborée et un allègement du questionnement des entreprises soit opéré.

- 8. Le Conseil est convaincu de l'importance des effets de la mondialisation sur la structuration de l'offre de biens et de services en France. Il est par ailleurs conscient de la charge statistique pesant sur les entreprises par suite des règlements statistiques européens en matière de production industrielle, d'échanges commerciaux, de structure et d'activité des entreprises, et de conjoncture. Il fait sienne cependant la préoccupation des entreprises de voir complétée autant que possible l'information statistique généralement axée sur la fonction de production d'une information relative à la fonction de vente, tout au moins dans les secteurs les plus concernés.
- 9. Le Conseil appuie les efforts de l'**Observatoire de l'énergie** pour répondre à la demande accrue d'informations locales ainsi qu'aux besoins induits au niveau européen par la libéralisation des marchés.

Le Conseil appuie également l'initiative d'Eurostat visant à maintenir, dans ce contexte de libéralisation, un outil statistique pérenne en application de la directive sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

- 1. Le Conseil note avec satisfaction que les efforts engagés depuis plusieurs années pour élaborer un indice mensuel des entrées de commandes, conformément au règlement européen sur les statiques conjoncturelles, ont trouvé leur premier aboutissement fin 2002, début 2003 avec la diffusion des premières séries. Le Conseil souhaite que, dès 2004, cet indicateur fasse l'objet de publications mensuelles plus complètes, en vue de pouvoir être utilisées pour l'analyse de la conjoncture à l'instar des autres grands indicateurs conjoncturels.
- 2. Le Conseil appuie le programme de réduction des délais de production qu'a retenu l'Insee afin de se conformer, en 2005, au délai de 40 jours quant à la transmission à Eurostat de l'indice de la production industrielle. Le Conseil note que la première étape, consistant à réduire le délai à 42 jours, est en voie d'être atteinte et engage les organismes professionnels agréés à poursuivre leurs efforts pour atteindre l'objectif de 40 jours.
- 3. Le Conseil demande l'élaboration d'un rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche afin de suivre la mise en œuvre de la Charte et invite au renforcement du dialogue avec les organisations professionnelles agréées, sur la base entre autres de l'indicateur synthétique de qualité proposé par le Sessi.
- 4. Le Conseil demande de réaliser une analyse de la capacité du système statistique existant à donner une information relative aux ventes des entreprises sur le marché national. Cette analyse tiendra compte de l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs). Ses conclusions mettront en lumière les possibilités d'évolution du système statistique vers une information plus complète, en matière d'offre sur les marchés en France.
- 5. Le Conseil demande que les retards actuellement constatés ne s'aggravent pas, mais plutôt qu'ils se résorbent lors des **travaux de rénovation engagés pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles** par le Sessi et le Scees (outil de traitement des enquêtes de branches, répertoires d'unités statistiques, ...).
- 6. Le Conseil encourage la poursuite des premières expérimentations conduites par l'Insee et le Sessi avec quelques grands groupes visant à définir des **périmètres de consolidation adaptés à l'analyse économique,** afin d'améliorer la prise en compte de leurs activités dans les statistiques économiques tout en veillant à l'allègement de la charge statistique.
- 7. Le Conseil souhaite la poursuite des efforts engagés par Eurostat afin de faciliter l'accès aux informations collectées grâce à **Prodcom**.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Pour pallier la réduction programmée du champ des déclarations bancaires de balance des paiements pour la clientèle et afin d'améliorer les conditions de réalisation de l'enquête de substitution projetée sur les services internationaux auprès des PME-PMI, le Conseil soutient les travaux de la Banque de France en collaboration avec les partenaires du système statistique public en vue de constituer un référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux à partir de sources statistiques existantes et des données administratives disponibles.
- 2. Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation, le Conseil souhaite que les organismes compétents, en particulier, la Banque de France et l'Insee, établissent en coopération des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises de groupes étrangers (« FATS inward »), ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (« FATS outward »). Le Conseil encourage les efforts qui seront faits afin que, au niveau européen, un cadre réglementaire permette de disposer de statistiques inward et outward.
- 3. Le Conseil soutient les projets de la Banque de France afin d'améliorer la connaissance des comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires comme, par exemple, les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM non monétaires,... Il rappelle également la nécessité d'améliorer la connaissance des assurances, en utilisant d'abord au mieux toute l'information disponible, puis en étudiant la possibilité d'une amélioration de la collecte.
- 4. Dans le cadre des travaux liés à l'harmonisation européenne, le Conseil suivra avec intérêt les travaux destinés à améliorer la **connaissance des comptes financiers**: publications de données trimestrielles, ventilation et intégration dans le PIB des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM). Il note particulièrement la mise en œuvre d'actions devant permettre des progrès importants dans la connaissance du marché financier: établissement d'un « qui-à-qui » dans les comptes nationaux, poursuite des travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées.
- 5. Le Conseil est conscient des difficultés engendrées par le processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen (normes IAS). Il suivra avec vigilance les conséquences sur la statistique de la mise en œuvre des nouvelles normes, qui vont entraîner des ruptures de séries de base et qui posent un certain nombre de problèmes de valorisation des comptes des institutions financières.
- 6. Le Conseil suivra avec intérêt la consolidation, et l'approfondissement dans le cadre de l'harmonisation européenne, des importants investissements déjà réalisés en termes de comptes financiers des administrations publiques.

- 1. Le Conseil approuve la mise en place d'un groupe de travail sur la convergence de la mesure des **échanges internationaux de services**.
- 2. Le Conseil encourage la reprise de la diffusion par la Banque de France des **statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

En préambule au projet d'avis, le Conseil, soucieux de voir préservés les moyens d'observation statistique dans le domaine de la santé et de la protection sociale, rappelle l'importance de ce domaine dans le PIB ainsi que la nécessité de pouvoir suivre et évaluer les programmes de santé publique mis en place par le gouvernement dans le cadre de la future loi de santé publique.

- 1. En application des préconisations du rapport du Cnis « Connaissance statistique de l'état de santé de la population », le Conseil :
 - suivra avec attention les travaux de refonte du système d'enquêtes sur la santé de la population dans le cadre de la future enquête européenne,
 - approuve la mise en place d'un dispositif d'observation de la santé dans le cadre des soins délivrés par la médecine de ville,
 - encourage la mise en œuvre d'une enquête sur les liens entre santé, conditions de travail et parcours professionnels pour l'ensemble de la population active.
- 2. En ce qui concerne la **médecine de ville**, le Conseil encourage la poursuite de l'effort de connaissance des activités, des pratiques professionnelles et des revenus imposables des professionnels du domaine.
- 3. Le Conseil suivra avec attention les recommandations du groupe de travail du CNIS sur le médicament afin, notamment, de faciliter l'accès aux sources d'information des statisticiens et des chercheurs en précisant notamment les règles de publication des travaux à partir de ces sources et de formuler des propositions d'amélioration des réponses aux besoins de l'ensemble des acteurs.
- 4. Le Conseil réaffirme son intérêt pour le Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM). Il souhaite être informé de l'état d'avancement des dispositifs d'accès aux entrepôts de données pour les chercheurs et les statisticiens, en particulier de la possibilité de constituer des échantillons à la demande à des fins d'études ou d'enquêtes.
- 5. Le Conseil recommande qu'une réflexion soit menée pour mettre en place au niveau européen de nouveaux outils d'observation des **phénomènes migratoires**. Il souhaite en particulier qu'une meilleure information soit assurée sur les étrangers, notamment en situation irrégulière, leurs conditions de vie et leur état de santé.
- 6. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sous l'égide de l'Insee afin de mieux appréhender les **situations de violence**, en particulier les violences subies par les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant en institutions.
- 7. Le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis pour appréhender les **phénomènes de discrimination** dans le cadre d'une réflexion à l'échelle européenne notamment en termes d'harmonisation des méthodes.
- 8. Le Conseil souligne l'intérêt de suivre une **cohorte d'enfants**, indépendamment du ménage auquel ils sont rattachés, afin d'améliorer les analyses sur la mobilité sociale et l'impact des transferts sociaux.
- 9. Le Conseil souligne l'intérêt d'une approche globale des **conditions de vie des personnes âgées**, y compris en institution.

- Le Conseil encourage les travaux menés sur les professions sociales dans le contexte de leur évolution afin de renouveler les nomenclatures et mieux connaître leurs conditions d'activité.
- 11. Le Conseil encourage vivement la mise en place d'outils d'observation des **consommations alimentaires** de la population, en particulier pour certaines populations défavorisées ou vivant en institution.
- 12. Le Conseil suivra avec attention les travaux réalisés sur les comptes nationaux afin d'améliorer le suivi et la connaissance de la formation des prix dans le domaine de la santé ainsi que l'agrégation des dépenses sociales et fiscales dans le domaine de la protection sociale. Il encourage tous les efforts qui pourront être menés pour faciliter la comparaison avec les comptes de la sécurité sociale dans le respect des différents cadres de référence.
- 13. Le Conseil rappelle la nécessité de disposer d'une information territorialisée et cohérente au niveau national dans le domaine de la santé et de la protection sociale.
- 14. Le Conseil marque son intérêt pour la mise en place d'un système raisonné d'indicateurs de performance des établissements hospitaliers, appropriables par les professionnels et les usagers.

- 1. Le Conseil approuve la création d'un groupe de travail sur la **refonte de l'ensemble des enquêtes relatives à la santé de la population** vivant à domicile et en institution, notamment afin d'assurer un pilotage efficace des programmes de santé.
- 2. Le Conseil encourage la mise en place d'un échantillon permanent de bénéficiaires de l'assurance maladie qui permettra d'analyser les données en panel et de constituer une base de sondage pour toutes les enquêtes sur la consommation de soins et l'état de santé.
- 3. Le Conseil suivra avec attention la progression des travaux visant à mieux connaître les bénéficiaires et les prestations d'assurance maladie complémentaire. Il encourage tous les offreurs (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances) à participer activement au dispositif d'enquête.
- 4. Dans le cadre de la **décentralisation** des compétences dans le domaine de la santé et de l'action sociale, le Conseil recommande que des mesures soient prises pour assurer la **pérennité des dispositifs d'information**, en particulier dans le domaine du revenu minimum d'insertion, des personnes âgées et des personnes handicapées.
- 5. Le Conseil encourage les travaux visant à une **meilleure connaissance des retraites** et, en particulier, du volet complémentaire facultatif et des plans épargne retraite. Il renouvelle son intérêt pour la mise en œuvre d'un échantillon inter régimes de cotisants aux régimes de retraite et encourage son extension aux champs nouveaux mis en place par la réforme.

STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008 : voir projet d'avis général (avis 21 à 27)

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. La formation s'associe à l'avis émis par la formation "Démographie - Conditions de vie" concernant le nouveau recensement, avis dont le texte est le suivant : Le Conseil se réjouit que le dispositif d'application du titre V de la loi du 27 février 2002 se mette en place mais appelle l'attention sur la brièveté des délais dont disposeront pour se préparer les communes appelées à réaliser une enquête de recensement en janvier et février 2004. Il demande que ces communes soient informées au plus vite des dispositions qu'elles ont à prendre.

Par ailleurs, le Conseil demande que le groupe de travail sur la **diffusion des résultats du nouveau recensement** -groupe dont le mandat a été arrêté en mars 2002 par le Bureauremette en 2004 les conclusions de ses travaux.

Compte tenu du caractère innovant des méthodes de collecte du rencensement de la population appliquées à partir de 2004, le Conseil recommande qu'une **démarche continue d'évaluation** et d'amélioration des procédures d'organisation, de préparation, de réalisation et de contrôle des enquêtes de recensement soit rapidement mis en place par l'Insee. Il recommande que cette démarche soit menée en étroite collaboration avec les associations de maires, de directeurs généraux des services et de techniciens intéressées.

- 2. Compte tenu de la charge des travaux de mise à jour du RIL observée en 2003 dans les communes et à l'Insee, le Conseil propose que la procédure et le calendrier de mise à jour du RIL dans la perspective de l'enquête de recensement de 2005 fassent l'objet d'une concertation plus étroite avec les communes concernées.
- 3. Le Conseil demande que soit établie dès 2004 une démarche de travail, comportant des priorités, visant à fournir une infrastructure pour la description statistique et cartographique des communes de moins de 10 000 habitants de grandes agglomérations aussi proche que possible de celle que le RIL fournira pour les communes de plus de 10 000 habitants.
- 4. Le Conseil demande que les produits attendus de l'opération "Connaissance de l'appareil productif au niveau local" soient bien disponibles dès 2004 comme prévu, et que le champ de cette opération s'étende rapidement tant du point de vue sectoriel (inclusion du secteur public d'Etat) que du point de vue des données (inclusion de variables économiques)
- 5. Pour répondre aux demandes accrues de transparence sur les différentes statistiques des finances publiques locales que ne manquera pas d'entraîner la nouvelle vague de décentralisation, le Conseil demande la parution du "Guide statistique" entrepris en 2003 ; il soutient les progrès que font les administrations concernées pour retracer plus fidèlement les finances des intercommunalités (travaux de consolidation).
- 6. Conscient de la rapide généralisation de l'usage d'Internet pour accéder à des données statistiques détaillées, le Conseil demande que le projet **"Web Données locales"** de l'Insee permette le plus tôt possible un accès large et peu coûteux aux principales statistiques communales et infracommunales de l'ensemble du système statistique public.

TRANSPORTS, TOURISME

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

Transports

- 1. Le Conseil encourage les projets de valorisation des sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, qui permettront d'enrichir l'information aux niveaux national et local et d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Il encourage également toute réorganisation de la collecte d'information, en particulier en matière de suivi des prix des services de transport de marchandises, qui contribuerait à alléger la charge statistique.
- 2. Le Conseil souhaite que les efforts entrepris au cours du moyen terme 1999-2003 pour suivre les prix des services de transports de marchandises soient poursuivis de façon à ce que, à l'horizon 2008, la couverture de l'ensemble des modes de transports soit assurée, dans le cadre de l'extension du règlement « conjoncturel » de 1998.
- 3. Le Conseil souhaite voir se poursuivre l'effort réalisé pour **améliorer la diffusion**, en particulier sur l'internet, y compris de données européennes. En matière de transports par rail, le Conseil espère vivement que l'entrée en application, le 1^{er} janvier 2004, du règlement n°91/2003 se traduise par la généralisation d'informations régionalisées et non par la disparition d'informations antérieurement disponibles.
- 4. Le Conseil souhaite que la réimmatriculation de l'ensemble des véhicules soit l'occasion d'améliorer la qualité du fichier central des automobiles (FCA). Il souhaite en particulier que les destructions de véhicules ou les ventes de véhicules à l'étranger puissent être convenablement prises en compte dans l'actualisation du fichier.

Transports - Tourisme

- 5. Le Conseil a pris connaissance du rapport du groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes et en approuve les recommandations. Il souhaite en particulier que chaque direction, organisme ou secteur concerné mette sur pied, le plus rapidement possible, un programme d'expérimentation et un système d'évaluation des techniques de substitution évoquées dans le rapport ou qui pourraient être développées. Il souhaite être périodiquement informé des expérimentations et de leur évaluation et être destinataire en même temps de rapports de synthèse sur ces opérations.
- 6. Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'**enquête** « **transports-communications** ».

Tourisme

- 7. Le Conseil approuve et soutient le lancement par la direction du tourisme et la Banque de France de l'enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger (EVE). Cette enquête doit permettre de connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant sans avoir recours aux forces de l'ordre, les informations recueillies devant contribuer à l'établissement du poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Le Conseil souhaite que les services puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en place et au suivi de cette opération nouvelle, lourde et stratégique.
- 8. Le Conseil note avec satisfaction l'extension à de nouvelles catégories d'hébergement de l'enquête de fréquentation hôtelière. Il souhaite qu'à échéance du moyen terme, une meilleure connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques soit assurée, y compris des résidences secondaires, grâce en particulier aux sources fiscales.

- 1. Le Conseil espère que l'évaluation de l'extension du **panel « suivi de la demande touristique »** (SDT) aux déplacements sans nuitée, nécessaire à la connaissance de l'évolution réelle des déplacements des Français, se traduira par une décision de poursuite.
- 2. Le Conseil réaffirme son soutien à la réalisation, en 2004, de l'opération déjà menée en 1990 et 1995-1996, consistant à compléter les comptages permanents automatiques de la circulation par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation.
- 3. Le Conseil approuve la réorganisation, en 2004, du suivi des prix du transport routier de marchandises, avec la mise en place de l'enquête trimestrielle sur le suivi des prix des services de transport routier selon la méthode des prestations représentatives, qui devrait alléger la charge statistique pesant sur les entreprises.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil souhaite qu'au cours de ce prochain moyen terme, le dispositif de suivi des prix de production s'enrichisse et se consolide pour le secteur de la construction : des investissements méthodologiques devraient être réalisés pour traiter le champ des bâtiments non résidentiels et la réforme des méthodes de calcul de l'indice du coût de la construction devrait être mise en pratique.
- 2. Le conseil rappelle que l'utilisation des sources fiscales doit permettre d'alléger la charge d'enquête pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il souhaite que, sur le champ de la construction, les enquêtes structurelles s'orientent vers un système plus souple combinant un volet sectoriel permettant d'analyser l'activité de façon plus approfondie et de volets thématiques consolidant et enrichissant la connaissance de l'exercice de cette activité.
- 3. Le Conseil souhaite qu'un meilleur suivi des **dispositifs d'aide à l'investissement locatif** soit assuré par le ministère de l'équipement et la direction générale des impôts.
- 4. Le Conseil souhaite que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider un dispositif de **suivi statistique pertinent de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire dans un contexte institutionnel qui peut fortement évoluer au cours des prochaines années.
- 5. Le Conseil accorde une grande importance au projet de suivi finement localisé du marché des logements anciens à partir de la source administrative constituée de l'acte notarié. Il souhaite que la richesse des bases de données constituées par les administrations fiscales et les organisations professionnelles notariales puisse être, au moindre coût, largement mise à disposition du système statistique public. Il souhaite que dans cette démarche, le suivi statistique soit étendu aux mutations de terrains et de bâtiments non résidentiels.
- 6. Le Conseil souligne tout l'intérêt d'une évolution à terme du dispositif de **suivi régulier du parc de logements**, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, grâce au futur dispositif de recensement rénové de la population.
- 7. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un véritable système d'information sur le **parc locatif social et ses occupants**. L'objectif est d'optimiser la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires et de rendre le dispositif d'observation moins tributaire de l'évolution rapide du contexte institutionnel.

- 1. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à consolider le dispositif de suivi des prix de l'entretien-amélioration du logement et à annoncer à l'avance un calendrier précis de publication de l'indice du prix de l'entretien-amélioration du logement (IPEA). Un renouvellement plus fréquent de l'échantillon des entreprises interrogées est également attendu.
- 2. Le Conseil suivra avec attention la rénovation prochaine de l'enquête « loyers et charges » et encourage l'Insee à développer l'analyse des relations entre les loyers et les prix des logements.

- 3. Le Conseil note avec intérêt le projet de l'Insee d'améliorer la qualité des **séries du parc de logement** qu'il produit chaque année pour le compte satellite, en ayant recours à des sources nouvelles de nature administrative.
- 4. Le Conseil encourage les efforts du ministère de l'équipement pour mettre plus largement à disposition des utilisateurs sa base de données sur le suivi de la construction neuve de logements et de locaux (Sitadel), à partir de son site internet.
- 5. Le Conseil encourage la démarche entreprise par le ministère de l'équipement auprès des fédérations professionnelles pour définir le contenu de l'information localisée issue de l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) qui pourrait être diffusée en accord avec les organismes professionnels dans l'esprit des propositions du groupe de travail sur le secret statistique.

PROGRAMMES A MOYEN TERME 2004-2008 ÉXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS AU COURS DE L'ANNÉE 2003

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- INSEE: Programme de rénovation du recensement de la population; Départ. de la démographie; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP . Min. des Sports : DPA
- . INED
- . Centre national de la cinématographie

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: DEP
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES, sous-dir. du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la fomation professionnelle
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ, Départ. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises;
 Départ. de l'industrie et de l'agriculture ;
 Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- Min. de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche : SDES
- Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM . Banque de France

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . Min.de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées : DREES
- . İNSEE : Départ. de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES
- . AFSSA

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

SYSTÈME PRODUCTIF (1)

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMEŅT

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

⁽¹⁾ Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

PROGRAMMES 2004 ÉXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS AU COURS DE L'ANNÉE 2003

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM . Banque de France
- DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE
- INSEE : Programme de rénovation du recensement de la population ;Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP . Min. des Sports : DPA
- . INFD
- . Centre national de la cinématographie

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: DEP
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES, sous-dir. du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la fomation professionnelle
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ

EMPLOI, REVENUS

- INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ, Départ. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises;
 Départ. de l'industrie et de l'agriculture ;
 Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- Min. de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche : SDES
- Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM . Banque de France

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . Min.de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées : DREES
- . İNSEE : Départ. de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES
- . AFSSA

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

SYSTÈME PRODUCTIF (1)

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMEŅT

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

⁽¹⁾ Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS du 18 DÉCEMBRE 2003

SCRUTIN

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME STATISTIQUE À MOYEN TERME 2004-2008 ET SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION

SIGLES ET ACRONYMES

ACCORD Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de réglement

de la dépense de l'Etat

ACEMO Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre

ADELI Répertoire des professions réglementées

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ALE Agence locale pour l'emploi ANPE Agence nationale pour l'emploi

ASSEDIC Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

BCE Banque centrale européenne

BIC Bénéfices industriels et commerciaux

BIT Bureau international du travail

BRC Bordereau récapitulatif de cotisations

BTP Bâtiment et travaux publics

CECA Communauté européenne du charbon et de l'acier

CEE Centre d'études de l'emploi

CEIES Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines

économique et social

CEREQ Centre d'études et de recherches sur les qualifications CLAP Projet "Connaissance locale de l'appareil productif"

CNAF Caisse nationale des allocations familiales

CNAM-TS Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés CNAP Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits

CNAV Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNC Centre national de la cinématographie
CNIL Commission nationale informatique et libertés
CNIS Conseil national de l'information statistique

CREDES Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé

CRIES Comité régional pour l'information économique et sociale

DADS Déclaration annuelle de données sociales

DAG Direction de l'administration générale (jeunesse et sports)

DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

(Travail)

DATAR Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DAU Direction de l'architecture et de l'urbanisme (Equipement, logement)

DAU Document Administratif Unique

DECAS Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services

(Économie, Finances et Industrie)

DEP Département des études et de la prospective (Culture)

D4E Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale DGAFP Direction générale de l'administration et de la fonction publique (Fonction

publique)

DGCP Direction générale de la comptabilité publique (Économie et finances)

DGCL Direction générale des collectivités locales (Intérieur)

DGDDI Direction générale des douanes et droits indirects (Économie et Finances)
DGER Direction générale de l'enseignement et de la recherche (Agriculture)

DGI Direction générale des impôts

DGUHC Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

DIREN Direction régionale de l'environnement (Environnement)

DIV Délégation interministérielle à la ville

DMMO Déclaration sur les mouvements de main-d'œuvre

DOETH Déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

DOM Département d'Outre-Mer

DPD Direction de la programmation et du développement (Éducation Nationale)
DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

(Santé et Solidarité)

EAE Enquête annuelle d'entreprise EDI Echanges de données informatisés

EEC Enquête emploi en continu

EIDER Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional (base de

données'

EMMO Enquête sur les mouvements de main d'œuvre

EPCV Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages

EPEI Enquête sur les petites entreprises industrielles

EPURE Projet de rénovation du traitement des fichiers URSSAF

ERASME Système d'information de la CNAM-TS

ESE Enquête structure des emplois

ESTEL Projet Estimations localisées d'emploi

EUROPROMS Banque de données sur les produits et les marchés en Europe (données de

production et statistiques du commerce extérieur)

EUROSTAT Office statistique des communautés européennes

FBCF Formation brute de capital fixe

FINESS Fichier national des établissements et équipements sanitaires et sociaux

FQP Enquête Formation, Qualification Professionnelle

IAA Industries agricoles et alimentaires ICC Indice du coût de la construction

IDEP Intra data entry package

IECEIndice européen du coût de l'emploiIFENInstitut français de l'environnementINEDInstitut national d'études démographiquesINRAInstitut national de la recherche agronomique

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

INTRASTAT Règlement communautaire relatif aux statistiques des échanges de biens entre

Etats membres

IPCH Indice des prix à la consommation harmonisé IRPP Impôt sur le revenu des personnes physiques

LOLF Loi Organique sur les lois de Finances

MSA Mutualité sociale agricole

NIR Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes

physiques

NTIC Nouvelles technologies de l'information et de la communication

OCRE Offre cohérente en région

OLAP Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne

OMI Office des migrations internationales
ONT Observatoire national du tourisme

ONILAIT Office national interprofessionnel du lait

OPCVM Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

OREADE Outils et Répertoires pour l'Étude, l'Analyse et la Démographie des Entreprises

OTEX Orientation technico-économique des exploitations

PAC Politique agricole commune

PCS Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

PMSI Programme de médicalisation des systèmes d'information

PRCV Panel sur les ressources et les conditions de vie

PRODCOM Programme communautaire d'enquêtes de branches dans l'industrie et dans les

IAA

RCS Registre du commerce et des sociétés
RICA Réseau d'information comptable agricole
RIL Répertoire d'immeubles localisés
RGA Recensement général de l'agriculture

RMI Revenu minimum d'insertion

RNIPP Répertoire national d'identification des personnes physiques

RP Recensement de la population RSA Répertoire SIRENE de l'artisanat RTT Réduction du temps de travail

SAE Statistique annuelle des établissements

SCEES Service central des enquêtes et études statistiques (Agriculture)

SDESE Sous-direction des enquêtes statistiques et des études (Education nationale)

SDT Suivi des déplacements touristiques SEC Système européen de comptes nationaux

SES Service économique et statistique (Equipement, logement, transports, tourisme)

SESAME-VITALE Système électronique de saisie de l'assurance maladie

SESI Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (Af.sociales)

SESOF Services d'études et de statistiques des opérations financières

(Banque de France)

SESSI Service des statistiques industrielles (Industrie)
SIASP Système d'information sur les agents du secteur public

SIMPAT Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du

travail

SIRENE Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements

SIRET Numéro SIRENE à 14 chiffres, niveau établissement SIREN Numéro SIRENE à 9 chiffres, niveau entreprise

SIRENE Système informatisé du répertoire national des entreprises et des

établissements

SITRA Système d'Information sur les TRansports

SJTI Service juridique et technique de l'information et de la communication (Premier

Ministre)

SLIM Programme européen "Simplification de la législation sur le marché intérieur"

SNIIR-AM Système national inter-régimes de l'assurance maladie SUMER Surveillance médicale des risques professionnels SUSE Système unifié des statistiques d'entreprise

TDS Transfert de données sociales

TGAP Taxe générale sur les activités polluantes

TOF Tableau d'opérations financières TRM Transport routier de marchandises

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

UE

Union européenne Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce Unions pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales UNEDIC URSSAF